

CONTRAT D'INSCRIPTION FORMATIONS LONGUES

(MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS EN LETTRES CAPITALES)

INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES

Nom Prénom
Adresse
Code postal Ville
Téléphone (privé) E-mail
Date de naissance Lieu de naissance Nationalité

INSCRIPTION AU COURS

Déclare m'inscrire au cours de ayant lieu le

CHOIX DES MODALITÉS DE PAIEMENT (COCHEZ LES CASES QUI VOUS CORRESPONDENT)

Les mensualités se règlent le 03 du mois par domiciliation - En cas d'étalement de paiement, seul l'acompte valide l'inscription.
Je m'engage à payer comme suit:

Demandeur d'emploi?	<input type="checkbox"/> non				<input type="checkbox"/> oui (je joins l'attestation)	
Matériel?	<input type="checkbox"/> avec matériel		<input type="checkbox"/> sans matériel		<input type="checkbox"/> avec matériel	<input type="checkbox"/> sans matériel
étalement paiement?	<input type="checkbox"/> étalement	<input type="checkbox"/> comptant	<input type="checkbox"/> étalement	<input type="checkbox"/> comptant		
COIFFURE 1 an	<input type="checkbox"/> 2000€ 560€ + 9 x 160€	<input type="checkbox"/> 1800€	<input type="checkbox"/> 1600€ 475€ + 9 x 125€	<input type="checkbox"/> 1440€	<input type="checkbox"/> 1700€ 395€ + 9 x 145€	<input type="checkbox"/> 1300€ 355€ + 9 x 105€
COIFFURE ACCÉLÉRÉ 6 mois	<input type="checkbox"/> 1500€ 560€ + 4 x 235€	<input type="checkbox"/> 1350€	<input type="checkbox"/> 1100€ 560€ + 4 x 135€	<input type="checkbox"/> 990€	<input type="checkbox"/> 1300€ 395€ + 5 x 181€	<input type="checkbox"/> 900€ 355€ + 5 x 109€
PÉDICURE MÉDICALE 6 mois	<input type="checkbox"/> 1300€ 450€ + 5 x 170€	<input type="checkbox"/> 1170€	<input type="checkbox"/> 1120€ 470€ + 5 x 130€	<input type="checkbox"/> 990€	<input type="checkbox"/> 1050€ 395€ + 5 x 131€	<input type="checkbox"/> 850€ 335€ + 5 x 103€
MAQUILLAGE PRO 6 mois			<input type="checkbox"/> 800€ 350€ + 5 x 90€	<input type="checkbox"/> 720€		
ESTHÉTIQUE 1 an	<input type="checkbox"/> 2000€ 560€ + 9 x 160€	<input type="checkbox"/> 1800€			<input type="checkbox"/> 1700€ 485€ + 9 x 135€	

ENGAGEMENTS

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et du programme de cours, et je m'engage à souscrire irrévocablement sans réserve ni restriction le montant total du minerval et cela même en cas d'abandon.

J'accepte la prise de photos destinées à documenter la page Facebook et le site internet de BELLE AU QUOTIDIEN ASBL

J'accepte de recevoir des informations concernant l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN.

Fait à le en deux exemplaires, chacune des parties ayant reçu le sien.

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)

Signature du centre de formation

FICHE MÉDICALE

(MERCİ DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS EN LETTRES CAPITALES)

INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES

Nom Prénom

1^{ère} personne à contacter en cas de problème

Nom Téléphone

2^e personne à contacter en cas de problème

Nom Téléphone

INFORMATIONS MÉDICALES

Antécédents médicaux et chirurgicaux

Allergies

Maladie(s) actuelle(s)

Quelque chose de particulier à savoir sur votre état de santé?

Je déclare avoir communiqué au centre de formation tout ce qu'il y a à connaître concernant mon état de santé.

Date

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)

Les informations recueillies à partir de ces formulaires font l'objet d'un traitement informatique destiné à répondre à votre demande. Elles sont destinées à l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN et ne seront pas conservées au-delà de la durée nécessaire au traitement de votre demande. Le destinataire des données collectées est Dikra Aïssa, directrice de l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN dont le siège social est situé 20 quai du Commerce – 1000 Bruxelles.



BELLE AU
QUOTIDIEN asbl

www.belle-au-quotidien.com | Quai du commerce 20 - 1000 Bruxelles
+32 (0)2 424 10 37 | infos@belle-au-quotidien.com
Fortis banque - BE07 0016 8180 2366 | BE846.855.926

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET RÈGLEMENT GÉNÉRAL

ARTICLE 1: CONDITIONS D'INSCRIPTION ET REGLEMENT GENERAL

Art. 1.0

Etre âgée de minimum 18 ans au 31 décembre de l'année d'inscription pour avoir accès au cours. Les mineurs peuvent suivre nos cours du soir avec l'autorisation des parents.

Art. 1.1

L'étudiante devra faire preuve de savoir-être et de savoir-vivre vis-à-vis de ses camarades, professeurs, modèles et vis-à-vis de son environnement. L'ASBL se réserve le droit de renvoyer une élève en cas de non-respect de ces règles. La langue parlée à l'école est le français.

Art. 1.1.1

Après chaque cours, les élèves sont tenues de remettre les locaux en ordre: chaises, déchets éventuels à jeter dans la poubelle, nettoyage des tables, des tâches de cires tombées au sol, des tâches de teinture sur l'évier, nettoyer les miroirs et sièges (pour les élèves de coiffure). Par ailleurs, il est interdit de manger ou boire dans les salles de cours (pratique & théorique). Un endroit est prévu à cet effet (=REFECTOIRE).

Art. 1.2

En cas de retard ou d'absences, l'élève informe le professeur concerné et l'école. En cas de retards de moins de 15 minutes, les élèves patientent à l'accueil et descendent toutes en même temps avec un membre de l'équipe. Lors d'un retard de plus de 15 minutes, les élèves attendent la pause pour rejoindre le cours.

Art. 1.2.1

L'accès aux examens est autorisé aux élèves qui auront: un minimum de 70 % de présences au cours. Les absences sous certificat médical sont tout de même enregistrées dans le calcul des absences. représenté un minimum de 70 % des examens au cours de l'année.

Art. 1.2.2

En cas d'échec à l'examen, l'élève pourra le représenter gratuitement une 2e fois à une session ultérieure. Si l'élève échoue à la 2e session, il devra recommencer la formation à ses frais pour avoir accès à une 3e session d'examen.

Art. 1.3

L'étudiante ne pourra assister au cours si elle n'est pas en possession de son matériel.

Art.1.3.1

Les élèves sont en tenue de ville lors des cours théoriques et portent un tablier et une paire

de chaussures ergonomiques (blanc pour les cours d'esthétique et noir pour les cours de coiffure) lors des cours de pratique.

Art. 1.4

Les acomptes totaux des formations doivent être réglés afin de valider une inscription.

Art.1.4.1

Dans le cas où l'acompte n'est pas réglé dans sa totalité ou de paiements de mensualités en retard, l'élève ne pourra pas recevoir son matériel.

Art.1.4.2

En cas de retards de paiements considérables, l'ASBL se réserve le droit d'empêcher l'accès au cours.

Art. 1.4.3

En cas de retard de paiement, deux rappels espacés de 15 jours vous seront envoyés au terme desquels des frais de rappel à concurrence d'un montant de 15 € seront comptabilisés.

Art. 1.4.4

En cas de non-paiement de plus de 2 mensualités, le dossier de l'élève est automatiquement envoyé chez l'huissier avec une majoration forfaitaire de 25 €.

Art. 1.5

L'élève s'engage à souscrire irrévocablement le montant total du minerval sans réserve ni restriction et cela même en cas d'abandon.

Art. 1.5.1

Les acomptes et montants des minervaux ne peuvent être remboursés sous aucun prétexte.

Art. 1.5.2

L'élève qui aurait introduit une demande d'abandon pour motif médical l'empêchant de suivre plus de 30 % du nombre total de jours de la formation pourrait (si c'est justifié par un certificat médical et s'il est en ordre de minerval), la reprendre au même endroit lors d'une des sessions suivantes sans frais supplémentaires de minerval. Dans tous les autres cas, des frais supplémentaires à concurrence de 1/3 du montant total de la formation seront majorés.

Art. 1.5.3

Dans le cas où l'élève souhaite rompre le contrat d'inscription, la demande d'abandon précisant le motif devra être envoyée par courrier à l'adresse suivante:

BELLE AU QUOTIDIEN ASBL
Quai du commerce, 20
1000 BRUXELLES

Art. 1.5.4

Si lors de la reprise des cours à la session suivante, l'élève abandonne une deuxième fois sa formation, elle ne pourra ré-

cupérer les cours manqués à une troisième session et ne sera en aucun cas remboursée.

Art. 1.6

L'ASBL se réserve le droit de postposer un cours si le minimum d'élèves requis n'est pas atteint. Les élèves en seront avertis au plus tard 24 h avant.

Art. 1.7

L'élève absente à un test ou examen devra faire parvenir une copie de son certificat médical au centre de formation afin d'avoir le droit de le repasser. Par ailleurs, les travaux non remis lors d'une absence doivent être envoyés par mail (infos@belle-au-quotidien.com) à la date convenue et remis en format papier le 1er jour du retour au cours.

Art. 1.8

Toute tricherie ou tentative de tricherie entraîne l'annulation du test ou de l'examen. Le plagiat dans les travaux annule également le travail en question.

Art. 1.8.1

Les travaux remis en retard seront sanctionnés par 5 points en moins par jour de retard.

ARTICLE 2: RÈGLEMENT RELATIF AUX FORMATIONS COMPLÈTES

Art. 2.1

L'élève qui aura réussi ses examens recevra un certificat d'aptitude pratique et théorique. En cas d'échec, l'élève pourra se représenter, sans frais supplémentaires aux examens de 2e session. Si l'élève échoue à la 2e session, il devra recommencer la formation à ses frais pour avoir accès à une 3e session d'examen.

Art. 2.1.1

De manière générale, l'élève devra obtenir 60 % de moyenne générale pour la pratique et 50 % pour la théorie et le TFE.

Art. 2.2

La présence au stage est obligatoire excepté pour le groupe d'esthétique du soir et du week-end. Le stage non rémunéré se réalise à l'extérieur sous la responsabilité entière de l'élève. Une convention de stage est prévue à cet effet. Les élèves doivent réaliser un stage de minimum 15 heures par semaine.

Art. 2.2.1

Les élèves ne disposant pas d'une carte d'identité belge ne pourront effectuer leur stage à l'extérieur excepté les élèves disposant d'une carte de séjour longue durée (5 ans) ou d'une annexe 15 ou 26.

Art. 2.2.2

Les activités et les tâches confiées au stagiaire en esthétique sont l'accueil du client, la prise de rendez-vous, gestion de l'agenda/commande, tâches communes de nettoyage (lessive, sol, nettoyage des tables, etc.); soins du visage, soins du corps relaxants/amincissants, soins des mains et des pieds, épilations et autres services proposés par le lieu de stage et en coiffure: l'accueil du client, la prise de rendez-vous, gestion de l'agenda/commande, tâches communes de nettoyage (lessive, sol, balayage, etc.), shampoings, coupes, brushings, colorations, mèches, mises en plis, permanente.

Art. 2.2.3

Des activités à l'extérieur (parfois en dehors des heures de cours) sont organisées de manière ponctuelle à plusieurs reprises. La présence au minimum à une de ces activités est obligatoire, cela fait partie intégrante des cours pratiques.

Art. 2.3

Une cote pour les présences est attribuée au bulletin. Elle est calculée selon les taux d'absences suivants:

0 %	20/20
1 à 5 %	19/20
6 à 10 %	18/20
11 à 15 %	16/20
16 à 20 %	14/20
21 à 25 %	12/20
26 à 30 %	10/20
31 à 40 %	8/20
41 à 50 %	6/20
+ de 50 %	4/10

RÈGLEMENT MODIFIÉ LE 29/07/18

Je déclare avoir attentivement pris connaissance des conditions d'inscription et du règlement du centre de formation BELLE AU QUOTIDIEN ASBL, et je m'engage à m'y conformer.

Pour accord, signature (parent pour l'élève mineur)

DEMANDE DE DOMICILIATION

(MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS CI-DESSOUS EN LETTRES CAPITALES)

Je soussignée, [REDACTED]

prie l'ASBL BELLE AU QUOTIDIEN (numéro de créancier: BE03ZZZ084655926)
située Quai du Commerce 20 à 1000 Bruxelles d'encaisser à partir de ce jour et jusqu'à révocation expresse les paiement(s) relatif(s) à la (aux) formation(s):

[REDACTED]
[REDACTED]
[REDACTED]

INFORMATIONS SIGNALÉTIQUES

Nom du titulaire à débiter [REDACTED] Prénom du titulaire à débiter [REDACTED]
Adresse [REDACTED]
Code postal [REDACTED] Ville [REDACTED] Pays [REDACTED]
Nom de la banque [REDACTED]
IBAN numéro de compte bancaire [REDACTED] [REDACTED]
Numéro de client [REDACTED]

Pour accord, signature

[REDACTED]

